	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-549

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2022-549

Convention relative à l'acceptation tarifaire des titres urbains TBM dans les trains régionaux de la ligne du Médoc au sein du périmètre de Bordeaux Métropole - Avenant n°2 - Décision - Approbation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au travers de la délibération n°2018-826 du conseil métropolitain du 21 décembre 2018, une feuille de route commune entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole a été votée, visant à mettre en œuvre un réseau express régional métropolitain (RER M), avec affirmation de la volonté de réaliser une expérimentation d'acceptation tarifaire comme étape préalable à la mise en œuvre d'un billet intermodal unique sur l'agglomération.

La délibération n°2019-765 du conseil métropolitain 20 décembre 2019 et la signature de la convention entre les Parties en date du 20 mars 2020 ont permis de mettre en place cette expérimentation sur la voie ferrée de ceinture desservie par la ligne du Médoc.

Cette ligne permet d'effectuer des liaisons transversales du nord au sud, dans la partie ouest intra-rocade de la Métropole. Elle est connectée aux quatre lignes de tramway, facilitant ainsi les déplacements vers le centre hospitalier universitaire (CHU) de Pellegrin ou encore le campus universitaire.

D'une manière générale, l'acceptation tarifaire permet à des usagers de voyager avec un titre urbain TBM (Transports Bordeaux Métropole) sur le réseau régional TER (Transport Express Régional), à l'intérieur du périmètre du ressort territorial de Bordeaux Métropole.

1. Contexte

L'expérimentation était initialement prévue du 24 février 2020 au 24 février 2021, soit une durée d'un an, avec une reconduction tacite pour une durée d'un an supplémentaire. Cette période ayant été impactée par la crise sanitaire, l'avenant 1 est venu la prolonger jusqu'au 30 septembre 2021, avec une reconduction tacite pour une durée d'un an supplémentaire (délibération n°2021-158 du conseil métropolitain du 18 mars 2021).

Par ailleurs, en 2022, la Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole ont lancé une étude pour envisager un élargissement de cette expérimentation à l'ensemble du territoire métropolitain, voire de mettre en place une tarification combinée sur l'ensemble du périmètre du RER M. Toutefois, ce travail n'est pas terminé.

C'est pourquoi il est nécessaire de prolonger cette expérimentation pour permettre aux

usagers de TBM de continuer à bénéficier de ce tarif intermodal. C'est l'objet de la présente délibération.

2. Objet de la délibération

L'avenant proposé dans cette présente délibération a donc pour **unique objet de prolonger l'expérimentation jusqu'au 30 septembre 2023**. Elle pourra être tacitement reconduite d'un an.

Concernant la contrepartie financière, Bordeaux Métropole a versé à la Région un montant de 79 427,68 € HT soit 87 370,45 € TTC par année depuis le début de l'expérimentation. Ce montant correspond à la perte de recettes TER et avait été évalué grâce à une enquête de fréquentation réalisée en septembre 2021. Ce montant sera à nouveau pris en compte pour la contrepartie financière à verser par Bordeaux Métropole à la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période allant du premier octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Une nouvelle enquête sera menée courant 2023 pour permettre de confirmer la fréquentation TBM réelle.

La Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole participeront à 50% chacun sur le financement de l'enquête de fréquentation estimée à 40 000 € TTC.

Dans l'hypothèse où l'écart (à la hausse ou à la baisse) entre le résultat de l'enquête et la contrepartie financière effectivement versée serait supérieur à 10%, les parties conviennent de se réunir pour étudier les causes de cet écart et convenir des suites à donner.

Le montant de la contrepartie financière sera identique en cas de reconduction tacite en 2024.

Les autres stipulations de la convention demeurent inchangées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5217-2,

VU le Code des Transports et notamment ses articles L1231-1 et suivants et L2121-3,

VU la convention relative à l'expérimentation d'acceptation tarifaire des titres de transport TBM sur la ligne TER du Médoc en date du 20 mars 2020,

VU son avenant n°1 en date du 15 mars 2022 permettant de prolonger l'acceptation tarifaire,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de promouvoir l'intermodalité au sein de la Métropole et de prolonger la présente expérimentation dans l'attente de l'étude tarifaire nécessaire à la mise en place d'une tarification à l'échelle de l'ensemble de la Métropole dans le cadre du réseau express métropolitain,

CONSIDERANT la très forte implication de Bordeaux Métropole, au-delà de ses obligations réglementaires, pour l'amélioration des conditions de déplacement des habitants métropolitains et non-métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 relatif à la prolongation de l'expérimentation d'acceptation tarifaire des titres de transport TBM sur la ligne TER du Médoc.

Article 2 : que les dépenses seront imputées au budget annexe Transport - Chapitre 65 – Compte 65732 du budget 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOULET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	la Vice-présidente,
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS